



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210201281-20240624-2024-45-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2024

Commune de LA CAPELLE
34 DU GENERAL DE GAULLE
02260 LA CAPELLE

Département

Aisne

Arrondissement

Vervins

Canton

Vervins

Séance du 24 juin 2024

Délibération : N° 2024-45

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 11

Votants : 15

Présent(s) :

L'an deux mille vingt quatre le Lundi 24 Juin, à 18 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 34 DU GENERAL DE GAULLE 02260 LA CAPELLE sous la présidence de Monsieur Johann WERY, Le Maire

Date de convocation du Conseil : 18 juin 2024

Johann WERY, Maire, Christelle MAES, Régis SEMERY, Marie-Christine CLAEYS-HENNEBELLE, Michel BRIDE, Marie-France DESIMEUR-CLOUX, Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX, Marie-Madeleine PRUSSE, Grégory RONDIER, Victorien POTIN, Patrice POULAIN

Absent(s) :

David BOUTILLIER ayant donné pouvoir à Johann WERY, Kelly CATILLON ayant donné pouvoir à Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX, Andrew BOIVENT, Rémy WALME, Sophie MONCHICOURT-BOUCHART, Sylvie LOCATELLI ayant donné pouvoir à Christelle MAES, Régis FOSTIER ayant donné pouvoir à Patrice POULAIN, Sandrine HAVY, excusée

Secrétaire de séance : Marie-France DESIMEUR-CLOUX

Droits de place

DELIBERATION

Vu la Commission Finances du 17 juin 2024 ;

DECISION

Le Conseil Municipal,

Après discussion et en avoir délibéré,

A l'unanimité

ANNULE et REMPLACE la délibération du 15 avril 2022 ;

FIXE les tarifs des droits de place et locations de matériel selon le tableau ci-dessous

PRECISE que les tarifs des droits de place sur les foires, marchés et redevances d'occupation du domaine public seront appliqués à compter du 1^{er} janvier 2025.

Ainsi fait en séance, les jour, mois et an susdits

Lecture faite, les membres ont signé au registre

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210201281-20240624-2024-45-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2024

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Émis et rendu exécutoire

le

Reçu en Préfecture

le

Publié ou notifié

le

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 24 juin 2024

Le Maire

Johann WERY



du Secrétaire de séance,

Marie-France DESIMEUR-CLOUX

DROITS DE PLACE FORAINS (manège + caravane)

Délibération 2022-29 du 15 avril 2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210201281-20240624-2024-45-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2024

Fête du mois d'août

Les 50 premiers m ²	0,40 €	le m ²
De 51 à 150 m ²	0,25 €	le m ²
Plus de 150 m ²	0,15 €	le m ²

Restauration

Les 20 premiers m ²	0,64 €	le m ²
de 21 à 50 m ²	0,40 €	le m ²
Plus de 50 m ²	0,13 €	le m ²
Emplacement de caravane (logement)	1,00 €	jour

Forfait électrique / jour	16,50 €
---------------------------	---------

Fête de septembre, Foire aux fromages

Les 50 premiers m ²	0,90 €	le m ²
De 51 à 150 m ²	0,70 €	le m ²
Plus de 150 m ²	0,30 €	le m ²

Restauration

Les 20 premiers m ²	1,40 €	le m ²
de 21 à 50 m ²	0,90 €	le m ²
Plus de 50 m ²	0,30 €	le m ²
Emplacement de caravane (logement)	2,00 €	jour

Forfait électrique / jour	27,50 €
---------------------------	---------



Le Maire,

Johann WÉRY

CIRQUES ET CHAPITEAUX

> jusqu'à 200 places / jour	35,00 €
> plus de 200 places / jour	50,00 €
> Forfait électrique / jour	16,50 €

LOCATION MATÉRIEL À L'HEURE

Pelle case avec chauffeur	60,00 €
Camion avec chauffeur	57,00 €
Nettoyage salle	35,00 €
Mise en place tables et chaises	35,00 €

CIMETIÈRE - TARIF CONCESSIONS

Concession de 30 ans	150,00 €	les 2 m ²
----------------------	----------	----------------------

CIMETIÈRE - TARIF DU COLOMBARIUM

Concession de 30 ans	600,00 €
----------------------	----------

TARIFS DES DROITS DE PLACE SUR LES FOIRES ET MARCHÉS

Marché hebdomadaire

Forfait Annuel (par année civile)	12,00 €
-----------------------------------	---------

COMMERCES : Redevance pour occupation sur le domaine public

Le mètre carré par mois	0,40 €
Le mètre carré par an/année civile	4,80 €

COMMERCES : Redevance pour emprise close sur le domaine public

Le mètre carré par an	10,00 €
-----------------------	---------

camion outillage

88 €